



**PRÉFET DE LA  
RÉGION NOUVELLE-  
AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R75-2024-074**

**PUBLIÉ LE 26 AVRIL 2024**

# Sommaire

## **RECTORAT DE BORDEAUX / DCVSAJ**

R75-2024-04-19-00004 - Arrêté de désaffectation et déclassement d'une parcelle de terrain relevant du domaine public universitaire de l'Etat DH201 19-04-2024 (1 page)

Page 3

# RECTORAT DE BORDEAUX

R75-2024-04-19-00004

Arrêté de désaffectation et déclassement d'une  
parcelle de terrain relevant du domaine public  
universitaire de l'Etat DH201 19-04-2024



**SRAPIE**

Affaire suivie par :  
Véronique LOPEZ  
Mél : veronique.lopez4@ac-bordeaux.fr

Bordeaux, le 19 avril 2024

5, rue Joseph de Carayon-Latour CS 81499  
33060 Bordeaux Cedex

**ARRETE PORTANT DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT**  
**D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RELEVANT**  
**DU DOMAINE PUBLIC UNIVERSITAIRE DE L'ETAT**

- Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, notamment ses articles L.2111-1 et L. 2111-2,
- Vu les articles L.251-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation,
- Vu le projet de construction d'environ 200 studios conventionnés PLS pour étudiants, sur un foncier propriété de l'Etat sis sur le campus de Pessac, et dans le cadre de la passation d'un bail à construction au profit du bailleur social Clairsienne,
- Vu la décision rectorale d'inutilité en date du 19 avril 2024,

**La rectrice de Région Académique Nouvelle Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Est désaffectée sur la commune de Pessac (Gironde), 7 Allée Ausone, la parcelle de terrain suivante, relevant du domaine public universitaire de l'Etat :

- la parcelle cadastrée DH 201, d'une superficie totale de 4 289 m<sup>2</sup>, inscrite à l'inventaire des propriétés de l'Etat sous le numéro Chorus 123537/352678.

**Article 2** : Cette même parcelle DH 201 est déclassée du domaine public universitaire de l'Etat.

